



القرض الشعبي الجزائري
القرض الشعبي الجزائري
CREDIT POPULAIRE D'ALGERIE

"COMPTE" COURANT COMMERCIAL



cpa-bank.dz

facebook.com/cpabank

0 2 16 4 1 3 5



Développez votre activité en toute confiance avec le Compte Courant CPA !
Un compte professionnel pensé pour les besoins de votre entreprise : gérez vos encaissements, paiements et opérations courantes en toute simplicité et sécurité.

Le compte courant : Le compte courant est un compte à vue réservé aux personnes physiques ou morales résidentes, disposant de la capacité civile et exerçant une activité commerciale justifiée par l'ouverture d'un registre de commerce.

Il permet d'effectuer toutes les opérations courantes : retraits, versements, virements, prélèvements, ainsi que le règlement des transactions par chèque ou carte bancaire.

Ce compte est destiné à :

- Toutes les entreprises, tous secteurs confondus,
- Les entreprises industrielles ou de services,
- Les professionnels libéraux,
- Les PME, TPE et start-up,
- Les commerçants et les artisans.

Pour l'ouverture d'un compte courant CPA, voici les documents à fournir :

Personnes Physiques

- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité avec photo (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire) ;
- Acte de naissance ;
- Justificatif de résidence : certificat de résidence, attestation d'hébergement, contrat de location ou quittance (eau, gaz, électricité, loyer) ;
- Copie du registre de commerce et/ou copie de l'agrément (le cas échéant) ;
- Copies du Numéro d'Identification Fiscale (NIF) et du Numéro d'Identification Statistique (NIS).

Personnes morales

- Copie des statuts de l'entreprise ;
- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité du gérant (avec photo) ;
- Acte de naissance du gérant ;
- Copie du registre de commerce et/ou de l'agrément (le cas échéant) ;
- Copies du Numéro d'Identification Fiscale (NIF) et du Numéro d'Identification Statistique (NIS).

Dans le cas d'une procuration, le mandataire doit fournir :

- Une copie de sa pièce d'identité en cours de validité ;
- Une copie de son acte de naissance ;
- Un justificatif de résidence ;
- Un timbre fiscal de 30 DA pour chaque compte concerné par la procuration.

Important : Pour mieux gérer votre Compte le CPA met à votre disposition le service e-banking, les cartes électroniques de paiement et de retrait CPA/CIB Corpor@te ou Corpot@te+ ainsi que le service e-cp@.



Une Banque à votre service